Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D09_01_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 05 mars 2026	Délibération N° 09-01-2026

Date de convocation : 20 février 2026

Date d'affichage : 06 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents :12

Votants : 14

Objet :

Présentation et vote des subventions allouées aux associations par la Commune en 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, M. Éric PROSPER, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, M. Elie THOUMELIN, M. Philippe DELHAYE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LOUESDON Laetitia, Mme Annie PINARD, Mme Delphine SOSON, M. Olivier LE LAMER, Mme Elisabeth SECHET.

Absents excusés : Mme Karine LE GLAUNEC ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth SECHET, Mme Anne-Sophie LE PEN ayant donné pouvoir à Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Mme Laurence LEPINE ayant donné pouvoir à M. Philippe KERZERHO, M. Hadrien REYRE ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE, M. Jean-Marie MONDOT.

Mme Elisabeth SECHET est désigné secrétaire de séance

Après réception et étude des dossiers de demande de subvention pour cette année 2026 transmis par les différentes associations, et après avis de la commission des finances réunie le 12 février dernier, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2026
ASSOCIATION SPORTIVE DE PLOUHARNEL	2 000 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	1 200 €
PLOUHARNEL FLEURI	1 800 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE PLOUHARNEL	900 €
PLOUHARNEL D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	2 000 €
PLOUHARNEL EN ARTS	200 €
DON DU SANG	100 €
SNSM (2026-LA TRINITE SUR MER/SAINT-PHILIBERT)	1 000 €
COMICE AGRICOLE	825 €
SOUVENIR FRANÇAIS DU MORBIHAN	100 €
TRIBÜ	500 €
APEL Ecole ND des fleurs	500 €
FESTIVAL PRESQU'ILE BREIZH	800 €
ARIF (assistance recherche des intérêts familles)	100 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D09_01_2026-DE

Cocooning solidaire	1 000 €
Les mains dans le sable	200 €
TOTAL	13 225 €

Madame Le Maire demande aux conseillers municipaux membres des bureaux des association de quitter la salle et de ne pas participer au vote (Monsieur Éric PROSPER et Monsieur Elie THOUMELIN quittent la salle au moment du vote)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des suffrages exprimés,

Approuve les montants des subventions à verser aux associations tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 06 mars 2026,

Le Maire,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF

